

**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA 191^e SESSION**

/...

**35 Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza :
application de la décision 190 EX/39³ (191 EX/35 et Add. ; 191 EX/47)**

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 191 EX/35 et Add.,
2. Prend acte de la mission de bons offices menée par la Directrice générale pour parvenir à une entente entre toutes les parties concernées et à la mise en œuvre de la décision 34 COM 7A.20 (décision de consensus de Brasilia) du Comité du patrimoine mondial (WHC), comme en témoigne la lettre du délégué permanent d'Israël, datée du 23 avril 2013, adressée à la Directrice générale, et la remercie pour ces efforts ;
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 192^e session, et invite la Directrice générale à lui soumettre un rapport de suivi à ce sujet.

(191 EX/SR.7)

³ La décision a été approuvée par consensus par la Commission du programme et des relations extérieures (PX).